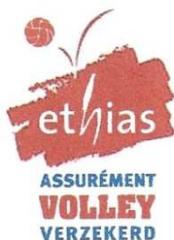


V
O
L
L
E
Y
L
U
X

Editeur responsable :

FVWB.-F.R.B.V.B. – Comité Provincial du Luxembourg
Guy Burton , Le Pas de Loup, 38 6791 - GUERLANGE



«Avec le soutien de la Province de Luxembourg»

Bulletin n° 01 du 20 octobre 2022

SAISON 2022 - 2023



Association des Clubs de Volley Ball du Luxembourg



BULLETIN DE L'ASSOCIATION DES CLUBS
DE VOLLEY-BALL DU LUXEMBOURG (A. C. V. B. L.)
DE LA F.V.W.B. ASBL

www.volleylux.com



Un sinistre vite réglé, c'est que du bonheur

Assurance Habitation Ethias – Joignable 24h/24 et 7j/7

Un arbre qui tombe sur la toiture, une façade qui se fissure... chez Ethias, ce n'est pas une tuile qui dure très longtemps ! En cas de sinistre, vous pouvez nous joindre 24h/24 et 7j/7. Nos spécialistes règlent votre dossier en un minimum de temps. Que du bonheur !

Demandez vite une offre sur ethias.be ou au 0800 23 777

ethias
Les efficacassureurs

Volley Lux

Bulletin Officiel de l'asbl "Association des clubs de Volley-ball de la Province du Luxembourg" A. C. V. B. L.

N° 01 du 20 octobre 2022
saison 2022 - 2023

Administration - abonnements

Guy BURTON

Le Pas de loup, 38

6791 - GUERLANGE

☎ 063/38.99.63

Composition - Mise en page

Guy BURTON

Président provincial

Bernard VALENTIN

Grand_Rue, 84

6971 CHAMPLON

0498/22.26.60

E-Mail : b.valentin@volleylux.com

Président provincial

honoraire

Michel FORGET

Rue d'Avioth, 15

6769 MEIX-DEVANT-VIRTON

0475/57.70.27 (GSM)

E-Mail : michelforget15@gmail.com

Secrétaire provincial

Guy BURTON

Le Pas de Loup, 38

6791 GUERLANGE

063/38.99.63 (TEL P)

E-Mail : guy.burton@skynet.be

Trésorier provincial

Jean-Louis MASSART

Rue du Panorama, 41

6791 ATHUS

063/38.62.91 (TEL)

E-Mail : volleyjl.massart@gmail.com

Commission des rencontres

Anne-Marie HABETS

Rue Neuve, 77

6890 REDU

061/23.13.08 (TEL B)

0498/26.22.02 (GSM)

E-Mail : am.habets@gmail.com

Commission d'arbitrage

Léopold HAAGER

Rue des Tanneries, 2

6840 NEUFCHATEAU

061/27.71.11 (TEL + FAX)

E-Mail : leopold_haager@hotmail.com

Cion statuts et règlements

Roger GRUSELIN

Rue des Combattants, 47

6880 BERTRIX

061/41.19.76 (TEL + FAX)

E-Mail : gruselinr@hotmail.com

Les articles publiés dans notre revue n'engagent que leurs auteurs tant par le texte que pour l'opinion qu'ils expriment.

Commission technique + commission jeunes

Fabienne WINAND

Lenclos, 74/5

6740 ETALLE

0495/28.71.38 (GSM)

E-Mail : fabienne@winand.be

Sonia LAURENT

Rue Hautmont, 15D

4990 LIERNEUX

0495/12.51.81 (GSM)

E-Mail : laurent.sonia@hotmail.com

Commission propagande/Presse

Bernard VALENTIN

Grand Rue, 84

6971 CHAMPLON

0498/22.26.60

E-Mail : b.valentin@volleylux.com

Libre

Xavier SMAL

Rue Bel Air, 38

6890 OCHAMPS

0477/38.93.03

E-Mail : xavier.smal@gmail.com

Représent. des joueur/euses

Sonia LAURENT

Rue Hautmont, 15D

4990 LIERNEUX

0495/12.51.81 (GSM)

E-Mail : laurent.sonia@hotmail.com

Commission loisir

Dominique ROMAIN

Rue de Neufchâteau, 132 E 62

6700 ARLON

0497/05.77.35 (GSM)

E-Mail : grosromain@hotmail.com

Commission beach-volley

Robert DUMONT (dit Bob)

Rue de Hachy, 119

6717 NOBRESSART

0495/54.80.77 (GSM)

E-Mail : bobdumont73@gmail.com

Philippe SAK

Rue du Centre, 72

6700 ARLON

00352/661-07.32.34

E-Mail : philippesak@hotmail.com

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
LUNDI 22.08.2022

Présents : A.-M. HABETS, S. LAURENT, F. WINAND, M. FORGET, R. GRUSELIN,
L. HAAGER, D. ROMAIN, X. SMAL, B. VALENTIN, G. BURTON

Excusé : J.-L. MASSART

1. STATUTS ET REGLEMENTS.

- a) Dans le cadre de l'attribution d'une carte de coach, suite à la demande introduite par B. Valentin, une longue discussion est entamée concernant la mise en place au Luxembourg d'une carte de coach « D » qui serait obtenue après 8 heures de cours auxquelles il faudrait ajouter 2 heures en e-learning. Cette carte permettrait de coacher jusqu'en P1 et concernerait les personnes compétentes dans les clubs qui n'ont pas envie d'entrée de jeu à subir la formation ADEPS destinée aux coachs de niveau « C ». Après des considérations diverses, la majorité du CA est d'accord avec l'idée de l'introduire dans notre province.
- b) Le règlement de la coupe est modifié en ce sens que le CA peut l'organiser soit par élimination directe, soit par composition de poules.
- c) Le CA, par l'entremise de R. Gruselin, passe ensuite en revue les articles susceptibles d'être adaptés. La proposition de mettre la limite d'âge des arbitres à 70 ans est rejeté. Celle demandant aux arbitres non entièrement à disposition de diriger 4 matchs par tour pour pouvoir être reconnu comme arbitre pour la saison est acceptée.
- d) L'article imposant aux clubs de fournir 3 bouteilles d'eau capsulées est maintenu si un point d'eau n'est pas disponible pour y remplir une gourde.
- e) Etant donné que les maillots peuvent être numérotés de 1 à 99, l'usage des plaquettes est devenu obsolète.
- f) Le tarif « Volontaire » applicable par les arbitres est fixé à EUR 36,84 actuellement et les frais de déplacement sont fixés à EUR 0,417 par km.
- g) Toutefois, les membres du CA acceptent à la majorité des membres présents de ramener à EUR 0,35 par km les frais de déplacement les incombant.
- h) L'ensemble des changements sera publié avant le 1^{er} match de coupe et sera détaillé lors de la prochaine Assemblée Générale.

2. ASSEMBLEE GENERALE DE L'ACVBL.

- a) Le bilan 2021-2022 a été transmis par le trésorier à tous les membres du CA. Celui-ci n'a fait l'objet d'aucune question ni remarque. Il est approuvé à l'unanimité des membres présents.
- b) Le budget 2022-2023 a également été transmis par le trésorier à tous les membres du CA. Comme pour le bilan, il n'a fait l'objet d'aucune question ni remarque. Il est approuvé à l'unanimité des membres présents.
- c) L'ordre du jour de l'Assemblée Générale a été présenté et validé par le CA, de même que les documents y annexés.
- d) Les mandats des administrateurs qui viennent à échéance sont ceux de M. FORGET, L. HAAGER, R. GRUSELIN et X. SMAL. Ils sont donc sortants et rééligibles pour autant

qu'ils en fassent la demande pour le 10.09.2022, comme stipulé dans les statuts de l'ACVBL.

3. CHAMPIONNATS.

- a) La réunion pré-calendrier s'est très bien déroulée puisque, sur l'ensemble des compétitions, un seul changement a été demandé. Les arrangements ont été faits entre clubs au préalable.
- b) Aucun changement de salle, voire de terrains, n'a été signalé par les clubs. Il n'y a dès lors pas eu d'homologation à effectuer.

4. TECHNIQUE.

- a) Les réservations pour l'organisation des stages de la Toussaint ont été effectuées.
- b) Quelques dates ont déjà été planifiées, le 09.10 pour un entraînement des sélections, les 30 et 31.10, les 01 et 02.11 le stage de la Toussaint, le 11.11 le 1^{er} inter-provinces, le 27.11 pour un entraînement des sélections, le 06.01.2023 le 2^{ème} inter-provinces et le 05.02 et 12.03.2023 pour des entraînements et le 09.04 le 3^{ème} inter-provinces.
- c) Cette année, les filles nées en 2008-2009 et les garçons nés en 2007-2008 sont concernés. Nous comptons actuellement 54 filles et 20 garçons correspondant à ces âges.
- d) A. Capitaine et R. Malengreaux sont les 2 cadres effectifs. Viendront se joindre à eux A. Lejeune, H-F. Marx, A. Deleu, M. Leyder et B. Dumont en fonction de leurs disponibilités.
- e) Le président aimerait que soit donnée une formation au DEA aux jeunes participant au stage.
- f) La responsable technique demande au CA si quelqu'un ne pourrait pas essayer d'obtenir un certain nombre de gourdes. S. Laurent va se mettre en contact avec une personne qui est susceptible de nous aider.

5. BEACH-VOLLEY.

- a) Le CA déplore qu'il n'y ait eu aucune manche de championnat dans la province alors que plusieurs tournois de beach-volley ont été organisés par plusieurs clubs. Il se demande comment il pourrait être remédié à ce problème.

6. ARBITRAGE.

- a) L'Assemblée Générale des arbitres est fixée au 29.08.2022 à Champlon, centre sportif.
- b) Des membres du club d'Athena, Bouillon et Bertrix sont occupés à suivre le cours d'arbitrage via e-learning.
- c) Leur examen est prévu pour la dernière semaine de septembre et se déroulera à Champlon.

7. DIVERS.

- a) Les rapports du CA du 02.05.2022 ainsi que celui de la réunion générale des clubs du 31.05.2022 sont approuvés.
- b) Le secrétaire avait transmis un projet de planning des réunions pour la saison 2022-2023. Deux dates ont dû être modifiées, l'une étant trop éloignée de l'AG de la FVWB pour pouvoir étudier les propositions de modification au R. O. I., l'autre étant le dernier lundi

du mois, soirée réservée aux philatélistes. Le calendrier sera donc le suivant : outre l'AG déjà fixée au 26.09.2022, les CA auront lieu les 10.10 et 21.11.2022, les 09.01, 13.02, 13.03, 17.04. et 15.05.2023, la réunion générale des clubs est fixée au mardi 30.05.2023 et l'AG de l'ACVBL au lundi 02.10.2023.

- c) Pour cette saison, les pupilles sont les jeunes nés en 2012-2013 et les minimales les jeunes nés en 2010-2011.
- d) Il n'y a pas de changement au niveau de la correspondance presse.
- e) En compétition loisir, la date limite d'inscription est fixée au 04.09.2022. La réunion préparatoire aura lieu le 13.09 et le début du championnat est fixé durant la semaine du 26.09.2022. Il y a actuellement 10 équipes inscrites, mais il pourrait y en avoir 2 supplémentaires.
- f) Alors que 2 clinics étaient organisés à Etalle le vendredi 19 et le samedi 20.08, et que la participation à un seul d'entre eux était suffisant pour obtenir les points pour la saison, seulement 4 coachs de la province y ont assisté. Mais nous sommes prêts à parier que durant la saison, il va nous être reproché que toutes les formations sont programmées hors province.
- g) Le comité provincial dépasse largement le nombre d'années de fonctionnement ininterrompu (50 ans au moins) pour pouvoir introduire un dossier de demande de reconnaissance royale. Un groupe de travail va se constituer à cet effet. Nous faisons appel à un renfort issu du monde provincial du volley, idéalement un juriste, pour nous aider dans la réalisation de dossier.

Fin de la réunion : 22h00

ASSEMBLEE GENERALE DE L'ASBL « ACVBL » DU 26.09.2022

Attribution des voix délibératives

LISTE MISE A JOUR AU 31.07.2022

<u>CLUBS</u>	<u>MATRICULE</u>	<u>NOMBRE DE VOIX</u>	<u>PRESENCES</u>
C.D.L.	263		
V. C. BAUDETS BERTRIX	365	3	1
LA VIERRE NEUFCHATEAU	663	3	3
V. B. C. CHAMPLON	851	3	3
V. C. BOUILLON	961	3	1
ATHENA	988	3	2
VOLLEY CLUB ROCHOIS	1092	2	2
ENTENTE VOLLEY CLUB ATHUS - MESSANCY	1100	3	3
VBC FOR – MARCH : MERCEDES - HUET	1890	3	2
V. B. C. F. HOUFFALIZE	2060	3	1
V. C. LIBRAMONT	2079	3	3
VOLLEY CLUB LIBIN	5161	2	Absent
V. C. STABULOIS	5162	3	3
FEMINA BASTOGNE	5192	2	1
VOLLEY CLUB LA SEMOIS	5202	3	1
VIR'VOL'TON	5212	3	1
V. C. EREZEE	5220	0	Néant
BADABOOM	5215	0	Néant
VBC EREZEE FEMINA	5227	1	Absent
VOLLEY CLUB LA MARQUISE HABAY	5228	2	1
ARLON VOLLEY BALL	5231	1	1
VOLLEY VIRTON	5232	0	Invité présent
TOTAL		46	29

COMITE PROVINCIAL

PRESIDENT	1	1
SECRETAIRE	1	1
TRESORIER	1	1
STATUTS	1	1
ARBITRAGE	1	1
PRESSE/PROPAGANDE	1	1
TECHNIQUE + JEUNES/MINI	1	Absent excusé
RENCONTRES	1	Absent excusé
BEACH-VOLLEY/LOISIR	1	1
REPRESENTANT DES JOUEURS/SES	1	1
LOISIR	1	1

TOTAL 11 9

COMMISSIONS JUDICIAIRES

COMITE JURIDIQUE 1ERE INSTANCE	1	1
--------------------------------	---	---

TOTAL 1 1

TOTAL GENERAL 58 39

1. ACCUEIL DES MEMBRES EFFECTIFS ET VERIFICATION DES POUVOIRS.

De l'appel des membres représentant les clubs et de la vérification de leur affiliation, il découle que 29 membres sont présents sur les 46 attendus. Des 18 clubs ayant participé à un championnat régulier de la saison 2021-2022, manquaient à l'appel les clubs de fémina Erezée et le club de Libin qui cesse toute activité. Le nouveau club de Virton qui va disputer son premier championnat était également présent. Deux membres du Conseil d'Administration manquaient à l'appel.

Conformément à l'article 23 des statuts de l'asbl, l'assemblée est valablement constituée quel que soit le nombre de membres présents, et ses décisions sont prises à la majorité absolue des voix émises, soit 20 voix.

2. ALLOCUTION DU PRESIDENT PROVINCIAL.

- a) Le président rappelle que les renseignements à l'usage des clubs pour la saison 2022-2023 ont déjà été communiqués à l'occasion de la réunion générale des clubs ou à l'occasion de la réunion pré-calendrier.
- b) Cependant, si des questions doivent être posées, le CA est à la disposition des clubs pour y répondre.
- c) Lorsque les membres voteront, ils voteront pour élire des administrateurs et non des fonctions. Deux nouveaux membres se présentent pour compléter le Conseil d'Administration qui selon les statuts peut être composé de 13 administrateurs, alors qu'actuellement, il ne comporte que 11 administrateurs.
- d) Ce sont les administrateurs qui, lors du premier Conseil d'Administration qui suit l'Assemblée Générale, vont déterminer les fonctions attribuées aux membres réélus ainsi qu'aux nouveaux membres élus.

3. PRESENTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE SOCIAL DE L'ACVBL ARRETE AU 30.06.2022.

- a) Le bilan de l'exercice 2021-2022 a été transmis aux membres bien avant l'AG pour leur permettre d'en analyser les chiffres. Et, à cette occasion, ils ont pu constater que celui-ci se clôture avec un boni de presque 10.000 €.
- b) Le trésorier n'a reçu aucune question ni de demande d'éclaircissement. L'assemblée présente n'a aucune question à poser.
- c) Dès lors, en l'absence de questions, le bilan est approuvé à l'unanimité et l'assemblée donne décharge aux administrateurs.

4. PRESENTATION DU BUDGET DE L'EXERCICE SOCIAL 2022-2023.

- a) Les activités ayant repris leur cours normal, le budget accuse une nette augmentation, ce qui semble tout-à-fait normal s'il veut refléter quelque peu la réalité.
- b) Aucune question ni remarques n'ont été formulées. Le budget est donc approuvé à l'unanimité.

5. ELECTIONS STATUTAIRES.

- a) Pendant le dépouillement des bulletins de vote, R. Gruselin rappelle quelques points du règlement, notamment celui relatif aux bouteilles d'eau ou points d'eau.
- b) Voici le résultat du vote :

<u>NOM</u>	<u>OUI</u>	<u>NON</u>	<u>ABSTENTION</u>
FORGET Michel	34	4	1
HAAGER Léopold	34	4	1
GRUSELIN Roger	25	12	2
SMAL Xavier	37	2	0
DUMONT Bob	36	2	1
SAk Philippe	32	6	1

Le conseil d'administration est donc composé pour la saison 2022-2023 de Anne-Marie HABETS, Sonia LAURENT, Fabienne WINAND, Michel FORGET, Léopold HAAGER, Guy BURTON, Jean-Louis MASSART, Roger GRUSELIN, Bernard VALENTIN, Dominique ROMAIN, Xavier SMAL, Robert DUMONT (dit Bob) et Philippe SAK.

6. COMPOSITION DU COMITE JURIDIQUE DE 1^{ère} INSTANCE.

- a) Le président n'a enregistré aucune démission. Le comité reste donc inchangé, à savoir Yves MEUREZ, président, Anne-Sophie GADISSEUX, Marc DEJONGE, Joëlle ROBERT et Jean-François COLLET, membres.
- b) Le président rappelle la procédure à respecter. Toute réclamation doit être introduite au Parquet Fédéral qui décide de la suite à y apporter, soit la traiter, soit la rediriger vers le comité juridique de 1^{ère} instance de la province concernée, si celle-ci en possède une.
- c) Les perdants à la cause supporteront l'intégralité des frais à moins que le partage des frais soit décidé.

7. DIVERS.

- a) Il est rappelé aux membres présents les termes de l'article 16 du règlement de compétition relatif aux coachs et soigneurs, à savoir que pour pouvoir participer à toute compétition de l'AOC (province) comme coach, coach-adjoint, soigneur ou médecin à l'exception des compétitions jeunes et loisirs, toute personne doit être en possession d'une carte de coach délivrée par la FVWB pour les coachs et les coachs-adjoints ou d'une carte de soigneur délivrée par la FVWB pour les soigneurs et médecins, et que l'absence d'une carte entraîne le forfait pour la rencontre.
- b) Une réflexion d'un représentant de Stabulois qui prétend qu'avec la tablette, il est possible d'attribuer une carte de coach à une personne sans que cela soit vérifié. Il lui est répondu que volleyspike n'interdit rien, que des vérifications sont faites à

posteriori et qu'on ne peut pas faire n'importe quoi. Mais il reste persuadé que c'est possible.

- c) Cependant, il est évident qu'un nombre important de cartes de coach provisoires est établi, ce qui loin d'être normal. Aussi, il est demandé à l'invité permanent représentant notre province au sein du CA de la fédération, R. Gruselin, d'intervenir à ce niveau de pouvoirs pour signaler ce problème.
- d) Les cartes de soigneur doivent être demandées à la FVWB moyennant un formulaire spécifique.
- e) Toutes les salles dans lesquelles évoluent nos équipes doivent être équipées d'un DEA (Défibrillateur), mais les occupants sont sensés pouvoir les utiliser.
- f) La proposition que le président a faite est d'envisager l'organisation durant le stage de Toussaint pour tous les participants, mais aussi de planifier une séance à l'attention des responsables de clubs, lesquels sont tenus légalement d'avoir un ou plusieurs affiliés titulaires du certificat d'aptitude à l'utilisation du DEA.
- g) Maintenant, une telle formation est relativement coûteuse, et la province ne sera pas à même de prendre en charge l'intégralité des frais. Une participation financière pourrait être demandée.
- h) A la demande du secrétaire de savoir si le volley-lux semblait encore utile à produire, la majorité y était favorable, sous cette forme, ou sous la forme d'une newsletter sortant de manière plus régulière et reprenant les informations importantes pour les clubs.
- i) Pour le stage de la Toussaint qui se déroulera du 30.10 au 02.11.2022, il y a de la place pour 44 jeunes et actuellement, il y a 39 inscrits. Il reste de la place pour 2 filles et 3 garçons.
- j) Il n'y a pas beaucoup de jeunes concernés pour l'inter-provinces. Cette année, sont concernés les jeunes garçons nés en 2007-2008 et les jeunes filles nées en 2008-2009. Il serait bon de communiquer pour cette compétition.
- k) Il y aura 3 inter-provinces cette saison : à Eupen, Champlon et Profondeville.
- l) Le directeur technique FVWB veut imposer aux clubs la participation des jeunes à un championnat dont les colonnes vertébrales seraient la E411 – E42. Mais l'ensemble des clubs présents ne sont pas favorables à cette idée et ne voient pas comment ils pourraient y participer.
- m) La commission technique fédérale organise des séances de promotion du volley-ball dans les écoles de la province, mais dans des villages comme Tontelange et d'autres villages où pratiquer le volley-ball semble impossible.
- n) Face à la flambée des prix de l'énergie, des communes envisagent de réduire la température dans les centres sportifs. Un membre demande s'il y a des températures limites à la pratique du volley-ball en compétition. Effectivement, le règlement prévoit une température minimum de 14°. Les clubs susceptibles de rencontrer des difficultés de ce type sont invités à prendre les contacts adéquats avec les responsables de centres sportifs pour appréhender le problème.

Ce qui met fin à cette Assemblée Générale.

Pour le CA de l'ACVBL

Guy BURTON, secrétaire

Michel FORGET, président

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
LUNDI 10.10.2022

Présents : A.-M. HABETS, S. LAURENT, F. WINAND, B. DUMONT, M. FORGET,
R. GRUSELIN, J.-L. MASSART, D. ROMAIN, P. SAK, X. SMAL, B. VALENTIN,
G. BURTON

Excusés : L. HAAGER

1. CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ACVBL.

- a) Pour entamer la séance, le président souhaite la bienvenue aux nouveaux membres du Conseil d'Administration, à savoir Bob Dumont et Philippe Sak. L'information quant au fonctionnement des notes de frais leur sera faite par le trésorier.
- b) Michel Forget ayant annoncé lors de précédents CA que, même s'il voulait rester au Conseil d'Administration, il ne souhaitait plus conserver la présidence de l'ACVBL. Un seul candidat s'était porté candidat au poste de président, Bernard Valentin. L'unanimité des administrateurs présents soutiennent sa candidature. C'est donc B. Valentin qui sera président de notre association.
- c) Pour les autres postes dont le mandat venait à échéance, seul le responsable du beach-volley, X. Smal, souhaitait remettre son mandat et continuer à siéger en tant qu'administrateur libre. Seul, B. Dumont se présente pour le remplacer à la tête de cette commission.
- d) Il ne reste qu'une commission sans responsable. C'est le mini-volley.

Mais avant de poursuivre l'ordre du jour, la présidente de la FVWB, Dominique Reterre, surprend les administrateurs par son entrée. Elle tient à féliciter M. Forget pour sa présidence durant 21 ans et pour l'action qu'il a menée durant toute cette période, tant au niveau provincial que fédéral. Dominique lui offre une bouteille de vin, le CA lui offre un cadeau et lui remet un certificat le déclarant président honoraire. Michel, surpris et ému, remercie la présidente ainsi que les administrateurs pour cet agréable moment. Il en profite pour souhaiter plein succès à Bernard, son successeur. Le verre de circonstance est servi pour trinquer à ses 21 années de présidence.

Après le départ de la présidente, il est temps de reprendre l'ordre du jour.

Il est 20h25, Bernard Valentin prend officiellement la présidence de l'association.

2. TECHNIQUE.

- a) Sur les 161 jeunes sélectionnables pour l'entraînement du 09.10.22, 40 se sont présentés.
- b) Une opération de détection a été organisée. Il y a eu 44 filles et 19 garçons.
- c) Il y aura donc bien des équipes représentatives du Luxembourg à l'inter-provinces du 11.11. à Ketenis. 16 garçons et 16 filles sont susceptibles d'être sélectionnés.
- d) Il est envisagé d'adresser un courrier papier aux parents des sélectionnés, aux jeunes eux-mêmes ainsi qu'à leurs entraîneurs.
- e) Comme le programme de l'inter-provinces prévoit un match de la sélection dès le début du tournoi, le départ sera fixé à 06h30. Des parents ou accompagnateurs sont les bienvenus dans le bus, moyennant quelques frais.
- f) 50 gourdes ont été offertes par Idelux.

- g) Les inscriptions pour le stage de la Toussaint se sont clôturées avec 32 filles et 11 garçons. Parmi ceux-ci, 17 ont déjà participé à des stages précédents.
- h) Le staff est composé de A Capitaine, R. Malengreaux, M. Leyder, B. Dumont et G. Marete, H.-F. Marx étant le préparateur physique.
- i) Le programme fixé pour la saison prévoit 5 journées pour les sélections, un stage au congé de carnaval, un durant la 2^{ème} semaine de juillet et un durant la 2^{ème} semaine d'août.

3. RENCONTRES.

- a) A la question de savoir si le début de championnat s'est bien déroulé, la réponse est négative. Malheureusement, dès le pré-tour de la coupe, deux forfaits ont été déclarés, les coachs officiant ne possédaient pas de carte de coach. Il en a été de même lors des deux premiers matchs de championnat. Les coachs rendent bien sûr les arbitres responsables de cette situation, alors que les responsables de clubs savent très bien qu'un coach non en ordre ne peut pas exercer, et les coachs eux-mêmes ne sont pas sans savoir qu'une carte de coach est individuelle et personnelle et qu'elle ne doit pas être validée par le club.
- b) Maintenant, la commission d'arbitrage sera beaucoup plus vigilante pour le contrôle des feuilles d'arbitrage, également pour les feuilles d'arbitrage des matchs de réserve.
- c) Pour l'instant, aucun club ne nous a annoncé des restrictions quant à l'utilisation des salles de sport, comme par exemple la réduction de chauffage. Aucune mesure n'a encore dû être prise dans ce contexte.

4. LOISIRS.

- a) La réunion préparatoire au championnat s'est bien déroulée.
- b) Le responsable loisir va fournir le règlement de compétition loisir pour publication.
- c) Lors de celle-ci, il a été décidé de demander une compensation de 25€ à une équipe qui prévient trop tard de son impossibilité de jouer à la date prévue.
- d) Une liste de force a été demandée au club de Messansoucy qui aligne 2 équipes. Ce n'est que lorsqu'il n'y aura pas 6 joueurs à aligner qu'il sera possible de passer d'une équipe à l'autre.
- e) Il y a 12 équipes alignées dont 5 font partie de Luxloisir, Etalle, Bellefontaine, Martelange et Messansoucy A et B.
- f) Il est demandé 40€ par équipe inscrite, et les licences loisir seront facturées à 26€.
- g) Une question est posée quant à savoir si Ethias intervient pour des lunettes cassées. Malheureusement, la compagnie d'assurance n'intervient que pour des dégâts corporels.

5. ARBITRAGE.

- a) 19 arbitres ont participé à l'AG des arbitres qui s'est bien déroulé.
- b) 3 arbitres viennent de passer l'examen, 2 ont réussi.
- c) Début décembre, il y aura une nouvelle session d'examens pour 2 nouveaux candidats, ainsi que pour ceux qui ne se sont pas présentés à celle qui s'est déroulée en octobre.

6. STATUTS ET REGLEMENTS.

- a) Les statuts de l'ACVBL ne sont plus conformes aux nouvelles règles légales en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2020, et ils doivent être adaptés pour le 1^{er} janvier 2024 au plus tard.

- b) Tous les membres du CA recevront la version actuelle en « Word », de manière à ce qu'ils puissent y apporter des modifications s'ils le souhaitent, et un groupe de travail se réunira pour finaliser la nouvelle mouture.
- c) Roger Gruselin va présenter un document « martyr » pour faciliter le travail.
- d) Comme les statuts doivent être validés par l'Assemblée Générale, ce travail devra être terminé pour la fin de cette saison au plus tard.

7. TRESORERIE.

- a) La situation financière au 30.09.2022 est saine, mais il faut rappeler que les entrées dues au paiement des frais de participation au stage de Toussaint ne resteront pas longtemps sur nos comptes.
- b) Actuellement, il manque 4 paiements. La responsable technique suit cela de très près.

8. DIVERS.

- a) Le rapport du CA du 22.08.2022 est approuvé.
- b) Par contre, il est demandé d'apporter une rectification au rapport de l'AG du 26.09.2022. En effet, dans le 1^{er} point du divers, il est stipulé que la carte D alors qu'il n'a pas été question de type de carte, mais un rappel de l'article 16 du règlement de compétition. Un correctif sera donc effectué et le rapport rectifié remplacera celui actuellement sur notre site.
- c) Lors des inter-provinces qui auront lieu le 06.01.2023 à Champlon, la buvette sera tenue par la commission technique qui en récoltera les bénéfices.
- d) Les championnats des jeunes seront organisés le week-end des 25 et 26.03.2023 à Champlon. Là également, la buvette sera tenue par la commission technique au profit des jeunes.
- e) Pour la finale des coupes provinciales le 01.05.2023, le règlement prévoit qu'une demande de soumission doit être lancée, mais il est également prévu que le CA de l'ACVBL peut s'octroyer son organisation. Et une discussion a eu lieu en ce sens. Si cela se confirme, la buvette sera encore tenue au profit des jeunes.
- f) Les démarches à mener pour obtenir la reconnaissance royale est assez lourde. Aussi, un groupe de travail a été formé et est composé de M. Forget, R. Gruselin et G. Burton.
- g) Des coaches ont reçu une carte provisoire nécessitant une formation avant le 31.12.2022 pour la rendre valable pour la saison. Or, aucune formation n'est programmée avant cette date. La question sera posée à la FVWB.
- h) Le président et le directeur technique de Grand-Duché de Luxembourg sont intéressés à organiser des matchs avec nos sélections. Notre CA y est également favorable.
- i) Récemment, un jeune est tombé en plein match foudroyé par un malaise cardiaque. Heureusement, l'arbitre et le coach qui avaient des compétences en matière de soins de santé, sont intervenus immédiatement pour effectuer un massage cardiaque et ont utilisé le DEA. D'où, rappelle M. Forget, l'intérêt de connaître son utilisation. Des renseignements ont été demandés à l' AISF pour savoir si des formations sont données en ce sens et en connaître leur prix. Dès que les informations nous seront parvenues, nous prendrons les mesures pour en organiser dans la province.

Fin du CA : il est 23h15.

ORGANE D'ADMINISTRATION DU LUXEMBOURG

Site Luxembourg :
WWW.volleylux.com

Président

Bernard VALENTIN
Grand Rue, 84
6971 CHAMPLON
GSM : 0498/22.26.60
E-Mail : b.valentin@volleylux.com

Président honoraire

Michel FORGET
Rue d'Avioth, 15
6769 MEIX-DEVANT-VIRTON
GSM : 0475/58.70.27
E-Mail : michelforget15@gmail.com

Vice-Président

Léopold HAAGER
Rue des Tanneries, 2
6840 NEUFCHATEAU
061/27.71.11 (TEL + FAX P)
E-Mail : leopold_haager@hotmail.com

Secrétaire

Guy BURTON
Le Pas de Loup, 38
6791 GUERLANGE
063/38.99.63 (TEL P)
GSM : 00352/621-34.51.70
E-Mail : guy.burton@skynet.be

Trésorier

Jean-Louis MASSART
Rue du Panorama, 41
6791 ATHUS
063/38.62.91 (TEL P)
063/38.84.00 (FAX P)
E-Mail : volleyjl.massart@gmail.com

Statuts et règlements

Roger GRUSELIN
Rue des Combattants, 47
6880 BERTRIX
061/41.19.76 (TEL + FAX P)
E-Mail : gruselinr@hotmail.com

Arbitrage

Léopold HAAGER
Rue des Tanneries, 2
6840 NEUFCHATEAU
061/27.71.11 (TEL + FAX P)
E-Mail : leopold_haager@hotmail.com

Technique

Fabienne WINAND
Lenclos, 74/5
6740 ETALLE
GSM : 0495/28.71.38
E-Mail : fabienne@winand.be

Propagande/Presse

Bernard VALENTIN
Grand Rue, 84
6971 CHAMPLON
GSM : 0498/22.26.60
E-Mail : b.valentin@volleylux.com

Rencontres

Anne-Marie HABETS
Rue Neuve, 77
6890 REDU
061/65.65.77 (TEL + FAX P)
061/23.13.08 (TEL B)
GSM : 0498/26.22.02
E-Mail : am.habets@gmail.com

Loisirs

Dominique ROMAIN
Rue de Neufchâteau, 132 E 62
6700 ARLON
GSM : 0497/05.77.35
E-Mail : grosromain@hotmail.com

Beach-volley

Robert DUMONT (dit Bob)
Rue de Hachy, 119
6717 NOBRESSART
GSM : 0495/54.80.77
E-Mail : bobdumont73@gmail.com

Mini-volley

Poste vacant

Représentant des joueurs/joueuses

Sonia LAURENT
Rue Hautmont, 15D
4990 LIERNEUX
GSM : 0495/12.51.81
E-Mail : laurent.sonia@hotmail.com

Administrateurs libres

Xavier SMAL
Rue Bel Air, 38
6890 OCHAMPS
0477/38.93.03 (GSM)
E-Mail : xavier.smal@gmail.com

Philippe SAC
Rue du Centre, 72
6700 ARLON
00352/661-07.32.34 (GSM)
E-Mail : philippesak@hotmail.com

<u>COMMISSION JUDICIAIRE</u>

Réclamations

Yves MEUREZ
Domaine de Tchession, 8
6980 LA ROCHE-EN-ARDENNE
GSM : 0495/32.42.58
E-Mail : meuponc@gmail.com
VOLLEY CLUB ROCHOIS

<u>WEBMASTER</u>

Bernard VALENTIN
Grand Rue, 84
6972CHAMPLON
GSM : 0498/22.26.60
E-Mail : b.valentin@volleylux.com

Site de l' A. C. V. B. L.
<http://www.volleylux.com>

**COORDONNEES DES PRESIDENTS, SECRETAIRES ET TRESORIERES
DES CLUBS DU LUXEMBOURG SAISON 2022 - 2023**

PRESIDENTS

SECRETAIRES

**CENTRE DE FORMATION PROVINCE
DE LUXEMBOURG**

0263

INACTIF 2020/2021

Léopold HAAGER
Rue des Tanneries, 2
6840 NEUFCHATEAU
061/27.71.11 (TEL & FAX)
E-Mail : leopold_haager@hotmail.com

Josette LOBET
Naleumont, 7
6860 LEGLISE
063/43.31.43 (TEL)

TRESORIER

Léopold HAAGER
Rue des Tanneries, 2
6840 NEUFCHATEAU
061/27.71.11 (TEL & FAX)
E-Mail : leopold_haager@hotmail.com

VC BAUDETS BERTRIX asbl

0365

Josuha DARGE
Rue Charles de Hugo, 67
6730 BELLEFONTAINE
0497/29.49.00 (GSM)
E-Mail : josuha.darge@gmail.com

Simon MAGOS
Route de Williers, 21
6820 FLORENVILLE
0474/25.34.94 (GSM)
E-Mail : simonmagosdethise@gmail.com

TRESORIER

Nicolas MAQUET
Rue du Monty, 191
6890 LIBIN
0473/44.36.91 (GSM)
E-Mail : maquetnicolas@gmail.com

LA VIERRE NEUFCHATEAU asbl

0663

Olivier MIRKES
Au Monsay, 20
6800 LIBRAMONT
0478/56.49.29 (GSM)
E-Mail : olivier.mirkes@perkinelmer.com

Geoffrey PICO
Rue de la Faloise, Straimont 1
6887 HERBEUMONT
0494/03.00.01 (GSM)
E-Mail : geoffrey.pico@proximus.be

TRESORIER

Severine DUFAYS
Au Monsay, 20
6800 LIBRAMONT
0478/98.81.89 (GSM)
E-Mail : dufays.severine@hotmail.com

V. B. C. CHAMPLON

Jean-Baptiste LAURENT
Journal, 16
6971 TENNEVILLE
084/45.56.31 (TEL)
0495/25.92.05 (GSM)
E-Mail : laurent.jeba@skynet.be

0851

Bernard VALENTIN
Grand Rue, 84
6971 CHAMPLON
084/38.77.39 (TEL)
0498/22.26.60 (GSM)
E-Mail : b.valentin@volleylux.com

TRESORIER

Christelle LAURENT
Grand Rue, 267
6971 CHAMPLON
0498/24.97.24 (GSM)
E-Mail : kristeloren@hotmail.com

VOLLEY BOUILLON

Pascal MABILLE
Mortehan, 3
6830 BOUILLON

0474/22.38.78 (GSM)
E-Mail : mabille.p@skynet.be

0961

Stéphanie RENAULD
Rue des Miquelets, 8
6830 BOUILLON
061/21.44.68 (TEL)
0473/27.28.15 (GSM)
E-Mail : stephrenauld1988@hotmail.com

TRESORIER

Xavier SMAL
Rue Bel Air, 38
6890 OCHAMPS
0477/38.93.03 (GSM)
E-Mail : xavier.smal@gmail.com

ATHENA VOLLEY-BALL asbl

Pascal HENNUY
Rue d'Ourthe 33D
6670 GOUVY
0498/23.46.03 (GSM)
E-Mail : phennuy@hotmail.com

0988

Angéline HURDEBISE
Rogery, 12
6671 GOUVY
0497/42.79.31 (GSM)
E-Mail : angelinehurdebise@gmail.com

TRESORIER

Audrey BODSON
Rue du Vivier, 30A
6690 VIELSALM
0472/88.51.21 (GSM)
E-Mail : audreybodson@gmail.com

VOLLEY CLUB ROCCHOIS asbl

Jean VINCENT
Route d'Houffalize, 25
6980 LA ROCHE EN ARDENNE
084/41.27.42 (TEL) 0496/31.02.31 (GSM)
E-Mail : vincent.meurez@gmail.com

1092

Justine MAGNUS
Rue de la Forêt, 6
6980 CIELLE
0474/51.10.79 (GSM)
E-Mail : magnus-justine@hotmail.com

TRESORIER

Jean VINCENT
Route d'Houffalize, 25
6980 LA ROCHE EN ARDENNE
084/41.27.42 (TEL)
0496/31.02.31 (GSM)
E-Mail : vincent.meurez@gmail.com

ENTENTE VOLLEY CLUB ATHUS - MESSANCY 1100

asbl

Olivier LAMBERT
Rue de la Gaume, 48
6792 HALANZY
063/42.24.51 (TEL)
00352-691/87.73.61 (GSM)
E-Mail : olivier.lambert@lu.ey.com

Fabienne WALTZING
Rue Champêtre, 20
6780 LONGEAU
00352-691/38.85.89 (GSM)
E-Mail : secretariat.evcam@gmail.com

TRESORIER

Eric LAMBERT
Rue de Messancy, 114
6790 AUBANGE
00352-691/70.00.87 (GSM)
eric.lambert0710@gmail.com

VBC FOR – MARCH : MERCEDES HUET 1890

Richard MASUT
Rue des Sorbiers, 26
5377 HEURE
0477/43.81.71 (GSM)
E-Mail : rmassut17@gmail.com

Baptiste RENARD
Rue du Meunier, 37
6900 GRIMBIEMONT
0496/42.15.03 (GSM)
E-Mail : vbcformarch@gmail.com

TRESORIER

Julie RIESEN
Rue des Rossignols, 32
6900 MARCHE
0495/89.22.62 (GSM)
E-Mail : julieriesen@yahoo.fr

V. B. C. F. HOUFFALIZE asbl

2060

Anne-Sophie GADISSEUX
Rue du Panorama, 21
6660 HOUFFALIZE
061/28.97.16 (TEL)
0499/10.33.93 (GSM)
E-Mail : anso_gadisseux@hotmail.com

Ingrid ROB
Rue Léon Bourcy, 4 (Monarille)
6687 BERTOGNE

0476/20.84.58 (GSM)
E-Mail : ingrid.rob2@gmail.com

TRESORIER

Mathieu PHILIPPE
Rue Voie de Messe, 4
6660 HOUFFALIZE
0497/03.15.22 (GSM)
E-Mail : m.philippe0201@gmail.com

V. C. LIBRAMONT asbl

Richard MARTIN
Rue Fontaine du Bois, 4
6800 FREUX (LIBRAMONT-CHEVIGNY)
061/22.40.95 (TEL)
0498/28.96.09 (GSM)
E-Mail : richardmartin@skynet.be

TRESORIER

Marc DEJONGE
Rue Du Flosse, 44
6800 RECOGNE
061/22.44.32 (TEL)
E-Mail : dejonge_marc@hotmail.be

VOLLEY CLUB LIBIN asbl

Olivier ABSOLONNE
Rue de Glairouse, 131
6890 LIBIN
0498/71.82.15 (GSM)
E-Mail : oli.absolonne@gmail.com

TRESORIER

Stéphane DERO
Rue de Glairouse, 131
6890 LIBIN
0494/61.68.82 (GSM)
E-Mail : s.dero@hotmail.fr

VOLLEY CLUB STABULOIS asbl

Denis GROSJEAN
Rue du HARRET, 40
6740 ETALLE
063/45.69.11 (TEL)
0495/24.72.99 (GSM)
E-Mail : denis.grosjean@gmail.com

2079

Roger GRUSELIN
Rue des Combattants, 47
6880 BERTRIX
061/41.19.76 (TEL + FAX P)
0495/26.08.10 (GSM)
E-Mail : gruselinr@hotmail.com

5161

Laurent BODET
Rue de Glairouse, 119/8
6890 LIBIN
0495/24.80.86 (GSM)
E-Mail : laurentbodet45@gmail.com

5162

Sandrine COLLIN
Rue de la Bellevue, 21
6700 ARLON
063/60.07.64 (TEL)
0474/27.07.75 (GSM)
E-Mail : sandrine.collin@hotmail.com

TRESORIER

Anne VAN WUYTSWINKEL
Chaussée Romaine, 142
6700 ARLON
0476/76.24.40 (GSM)
E-Mail : annevanwuyts@skynet.be

FEMINA BASTOGNE asbl

Jean-Claude CLEMENT
Rue Gustave Delperdange, 5A

6600 BASTOGNE
0476/31.48.81 (GSM)
E-Mail : clementjeanclaude9@gmail.com

5192

Laurence CLAUDE
Hemroulle 229

6600 BASTOGNE
0494/36.44.32
E-Mail : laurenceclaud@hotmai.com

TRESORIER

Virginie CLEMENT
Thier de Luzery 6 bte 1

6600 BASTOGNE
0497/07.22.09 (GSM)
E-Mail : virginie.clement84@gmail.com

VOLLEY CLUB LA SEMOIS

Bruno RACZ
Route de Florenville
6810 IZEL
(TEL)
0498/65.88.51 (GSM)
E-Mail : raczbruno@mail.be

5202

Jacques Henry BILLY
Rue Henri Busch, 14
6700 ARLON
(TEL)
0496/21.15.03 (GSM)
E-Mail : jacqueshenrybilly@gmail.com

TRESORIER

Juliette MAQUET
Canadiens, 1
6820 FLORENVILLE
0493/52.34.92 (GSM)
E-Mail : jul.maquet@gmail.com

Place des

VIR'VOL'TON asbl

Georges COLAS
Rue des Tilleuls, 28
6760 ETHE
063/57.07.32 (TEL)
0479/40.69.33 (GSM)
E-Mail : gh.colas@gmail.com

TRESORIER

Georges COLAS
Rue des Tilleuls, 28
6760 ETHE
0479/40.69.33 (GSM)
E-Mail : gh.colas@gmail.com

VOLLEY CLUB EREZEE

Gaetano FLORIO
Rue des Ecoles, 102/B
6990 HOTTON
0471/73.98.89 (GSM)
E-Mail : maquinays@gmail.com

TRESORIER

Liborio FLORIO
Rue des Ecoles, 102/A
6990 HOTTON
0470/02.10.63 (GSM)
E-Mail : liborio6990@gmail.com

VBC EREZEE FEMINA

Hélène GREGOIRE
Rue Préal, 22A
6997 SOY
0476/05.14.53 (GSM)
E-Mail : helene_2301@hotmail.be

TRESORIER

Séverine GUISSARD
Rue du Calvaire, 1
6997 EREZEE
0474/93.36.58 (GSM)
E-Mail : guissard.severine@gmail.com

5212

Claudette SACRE
Rue des Tilleuls, 28
6760 ETHE
063/57.07.32 (TEL)
0484/79.20.32 (GSM)
E-Mail : virvolton@gmail.com

5220

Julien HALLEMANS
Forge à la Plez, 1
6960 MANHAY
086/34.53.59 (TEL)
0472/44.98.17 (GSM)
E-Mail : hjouls@hotmail.com

5227

Marie PETIT
Rue Général Borlon, 8
6997 EREZEE
0498/33.87.50 (GSM)
E-Mail : mamas85@hotmail.com

VOLLEY CLUB LA MARQUISE (HABAY) 5228

Georges MORIS
Rue du Pont Margot, 17
6720 HABAY-LA-NEUVE
0470/58.51.56 (GSM)
E-Mail : jojomoris17@gmail.com

Olivier MULLER
Rue du Crucifix, 10
6720 HABAY-LA-NEUVE
0478/38.29.66 (GSM)
E-Mail : oli.prive@gmail.com

TRESORIER

Patricia SIBENALER
Rue du Crucifix, 10
6720 HABAY-LA-NEUVE
0479/47.12.02 (GSM)
E-Mail : oli.prive@gmail.com

ARLON VOLLEY-BALL

Philippe SAC
Rue du Centre, 72
6700 ARLON
00352/661-07.32.34 (GSM)
E-Mail : presidentavb@hotmail.com

5231

Julia SAC
Rue du Centre, 72
6700 ARLON
00352/661-07.32.34 (GSM)
E-Mail : secretaireavb@hotmail.com

TRESORIER

Philippe SAC
Rue du Centre, 72
6700 ARLON
00352/661-07.32.34 (GSM)
E-Mail : tresorieravb@hotmail.com

VOLLEY VIRTON

Michaël CHOFFRAY
Rue du Vallon, 46
6700 ARLON
0496/25.17.16 (GSM)
E-Mail : michoffray7@gmail.com

5232

Stéphanie CLAUDE
Rue du Haut, 184
6792 RACHECOURT
0494/20.01.59 (GSM)
E-Mail : fanyclaude@hotmail.com

TRESORIER

Bastien MIEST
Rue des Martyrs, 34
6760 VIRTON -GOMERY
00352/661-17.63.69 (GSM)
E-Mail : bastienmiest2@gmail.com

LUXLOISIRS

Michel FORGET
Rue d'Avioth, 15
6769 MEIX-DEVANT-VIRTON
063/57.68.38 (TEL)
0475/58.70.27 (GSM)
E-Mail : michelforget15@gmail.com

8004

Dominique ROMAIN
Rue de Neufchâteau, 132 E 62
6700 ARLON
GSM : 0497/05.77.35
E-Mail : grosromain@hotmail.com

TRESORIER

Jean-Louis MASSART
Rue du Panorama, 41
6791 ATHUS
063/3/.62.91 (TEL)
063/3/.84.00 (fax)
E-Mail : volleyjl.massart@gmail.com

CAHIER DE CHARGE DE L'ORGANISATION DES FINALES DE LA COUPE PROVINCIALE

Le CA de l'ACVBL attribue l'organisation des finales au club déclaré « organisateur »

Condition d'organisation

- La mise à disposition des infrastructures est à charge de l'organisateur désigné.
- Les terrains doivent être homologués pour le niveau P1 (Voir à ce sujet les normes d'homologation).
- Les vestiaires dames et hommes ainsi que ceux pour les arbitres doivent être pourvus de douches et pouvoir être fermé à clé.

Matériel mis à disposition par l'organisateur

Les différents matériels mentionnés ci-après doivent être mis à disposition une heure avant la première rencontre.

- deux poteaux avec protection
- un filet conforme (un filet de réserve est recommandé)
- une paire d'antennes (une seconde paire est recommandée)
- une toise étalonnée en cm
- un manomètre en état de fonctionnement et une pompe à air
- deux bancs pour les réservistes, deux chaises pour les coaches et deux chaises «punition»
- un podium arbitre muni de protection et conforme aux normes d'homologation
- deux tables de marque et 4 chaises.
- un marquoir manuel lisible à distance et visible dans toute la salle.
Si usage d'un marquoir électronique, il faut disposer d'un marquoir manuel en cas de panne.
- Prévoir un point d'eau pour le remplissage des contenants, ou 3 bouteilles d'eau scellées de 1,5l par équipes.
- fournir les feuilles de matches et de rotation.
- disposer de déclarations d'accident (ETHIAS).
- pouvoir mettre à disposition soit de la glace, soit des cold packs
- mettre une trousse de secours conforme à disposition.
- prévoir un local en cas de contrôle doping.
- fournir une sono et micro audible dans toute la salle.

Prestations à fournir par l'organisateur

- assurer la coordination et le fonctionnement dans l'infrastructure
- fournir un délégué de salle apte à intervenir tant pour le maintien de l'ordre que pour des interventions techniques. Ce délégué sera présent à la table de marque durant toute la rencontre.
- fournir 2 marqueurs par match.

- assurer l'accueil des équipes et des arbitres ainsi que des membres du CA de l'ACVBL et leurs invités (une liste nominative sera fournie)
- prévoir une zone VIP et réserver des sièges pour les membres du CA de l'ACVBL et les éventuels invités VIP
- les frais d'arbitrage sont pris en charge par le CA de l'ACVBL
- le CA de l'ACVBL fournira les coupes
- les organisateurs locaux peuvent inviter des autorités locales pour la remise des prix mais ils doivent communiquer les noms au CA de l'ACVBL.
- les organisateurs sont autorisés à solliciter des appuis financiers auprès d'annonceurs ou pouvoir locaux sauf ceux déjà impliqués par le CA de l'ACVBL et de la FVWB
- A ce sujet, des panneaux et/ou banderoles de la fédération (ETHIAS – LOTTO – ADEPS...) seront placés de manière très visibles soit en boarding du terrain soit en affichage mural. Ces panneaux seront fournis à l'organisateur désigné.

Divers

- L'organisateur désigné peut percevoir un droit d'entrée à concurrence de 5 euros maximum.
- Entrées gratuites : - les moins de 12 ans - les joueurs, coaches et soigneurs des équipes finalistes, ces personnes doivent être en possession de leur carte de légitimation et apparaître sur la feuille de match - les arbitres sur présentation de leur carte - les membres du CA de l'ACVBL et leurs invités VIP.
- La remise des prix se fera dans les 15 minutes qui suivent la fin du dernier match.
- Il est souhaité que l'organisateur désigné prévoie une courte réception pour les autorités locales et provinciales présentes ainsi que pour les membres du CA de l'ACVBL
- Cette réception peut se faire entre les deux finales ou dès la fin de la remise des prix.

~~AMENDES – TAXATION~~
~~FRAIS ADMINISTRATIFS - INDEMNITES~~
AMENDES – TAXATION
FRAIS ADMINISTRATIFS - INDEMNITES
2022 - 2023

AMENDES DE LA COMMISSION ARBITRAGE

A01. Première absence non justifiée	10,00 €
A02. Deuxième absence non justifiée.....	15,00 €
A03. Troisième absence non justifiée	25,00 €
A04 Absence à une réunion obligatoire	10,00 €
A05. Déconvocation tardive	5,00 €
A06. Tenue non conforme	5,00 €
A07. Absence d'envoi de rapport suite à une disqualification	5,00 €
A08. Amende administrative	5,00 €
A09. Feuille de match incomplète.....	5,00 €
A12. Arbitre officiel manquant (par arbitre manquant et par rencontre)	15,00 €
A13. Envoi tardif du formulaire d'inscription du ou des arbitres	5,00 €

INDEMNITES ARBITRAGE ou VISIONNEMENT

IA1. Indemnité de déplacement par kilomètre (arbitre ou visionneur).....	Tarif FVWB
IA2. Allocation forfaitaire qui assure l'arbitrage (ou le visionnement) dans la région de son domicile	5,00 €
IA3. Arbitrage en premier dans les divisions provinciales ou FVWB Tarif « volontaire » IA6.	
Indemnités d'arbitrage d'un tournoi durant ½ journée	40,00 €
IA7. Indemnités d'arbitrage d'un tournoi durant 1 journée.....	75,00 €
IA8. Indemnités de visionnement.....	15,00 €
IA9. Arbitrage en premier dans les divisions FVWB (1 ^{er} arbitre).....	Tarif FVWB

AMENDES DES COMMISSIONS DES RENCONTRES

R01. Retard de la feuille de match, 1ère fois	3,00 €
R02. Retard de la feuille de match, deuxième fois et suivantes.....	5,00 €
R03. Forfait non prévenu (3 jours) première	60,00 €
R04. Forfait non prévenu (3 jours) réserves	25,00 €
R05. Forfait prévenu (3 jours) première	25,00 €
R06. Forfait prévenu (3 jours) réserves	15,00 €
R07. Forfait général première.....	150,00 €
R08 Forfait général réserves	50,00 €
R09. Arrivée tardive ou équipe incomplète, sans que le forfait ne soit d'application, Equipe 1 ^{ère}	20,00 €
R10. Arrivée tardive ou équipe incomplète, sans que le forfait ne soit d'application, Equipe réserve.....	10,00 €
R11. Boîte de secours absente ou incomplète	5,00 €
R12. Absence de listing d'affiliation – Absence d'un document d'identité Par joueur, par document	3,00 €
R13. Matériel non en ordre (marquoir, antenne, place d'arbitre, eau pour les visiteurs, toise, etc.).....	10,00 €
R14. Manque de ballons aux visiteurs (par ballon)	10,00 €
R15. Numéro de maillot absent ou non conforme par joueur.....	5,00 €
R17. Infraction au règlement pour laquelle aucune amende n'est prévue	10,00 €
R18. Feuille de match incomplète.....	3,00 €
R19. Listing ou pièce d'identité ayant des données fausses.....	5,00 €
R20. Forfait première décidé par la commission des rencontres	25,00 €
R21 Forfait réserve décidé par la commission des rencontres	15,00 €
R22. Forfait suite à la non-inscription d'un joueur sur la feuille de match, mais qui a pris part au jeu. (Première)	15,00 €
R23. Forfait suite à la non-inscription d'un joueur sur la feuille de match, mais qui a pris part au jeu. (Réserve)	10,00 €
R24a. Refus de monter dans une division supérieure 1ère année	100,00 €
R24b. Refus de monter dans une division supérieure 2e année consécutive	200,00 €
R24c. Refus de monter dans une division supérieure 3e année consécutive	

avec rétrogradation	300,00 €
R24d. Refus de participer au tour final des 2 ^e	200,00 €
R25. Joueur inscrit dans une liste qui a été aligné dans une autre équipe	25,00 €
R26. Joueur devenu titulaire d'une équipe qui participe à une rencontre d'une division inférieure à celle de la division de son équipe.....	25,00 €
R27. Absence de carte de coach (oubli).....	3,00 €
R28. Non-respect des dispositions en matière de carte de coach Toutes les divisions (voir R.O.I. de la FVWB)	50,00 €
R30 Liste d'équipe non rempli sur le portailfvwb pour le jeudi précédant	50,00 €
une rencontre (championnat ou coupe) par match	
R31 Non utilisation de Volleyspike (championnat ou coupe) par match	50,00 €
R32 1° non-respect des directives « covid » par équipe	Avertissement
R33 2° non-respect des directives « covid » par la même équipe	100,00 €
R34 3° non-respect des directives « covid » par la même équipe	200,00 €
R35 4° non-respect des directives « covid » par la même équipe	Forfait général

FRAIS ADMINISTRATIFS DE LA COMMISSION DES RENCONTRES

Fr R1. Droit d'inscription pour la participation au championnat - par équipe	90,00 €
(Gratuit pour la 1 ^{ère} inscription en championnat)	
Fr R2. Demande de changement de date et/ou d'heure d'un match officiel introduit dans le délai prévu.....	15,00 €
Fr R2bis Demande de changement de date et/ou d'heure d'un match officiel introduit hors délai prévu.....	25,00 €
Fr R3. Indemnité forfaitaire à verser au club adverse en cas de forfait non prévu	50,00 €
Fr R4. Indemnité forfaitaire à verser au club adverse en cas de forfait prévu...	20,00 €
Fr R5. Droit d'inscription pour la participation à la coupe – par équipe	20,00 €

AMENDES DE LA COMMISSION PRESSE

P1. Non Communication ou communication tardive des résultats 1ère infraction.....	5,00 €
P2. Idem - 2e Infraction	10,00 €
P3. Idem - 3e Infraction et suivantes	15,00 €

P4. Absence de compte-rendu 10,00 €

Pour les divisions F.V.W.B. ou V.B.

Les clubs engagés en compétitions FVWB ou V.B. doivent communiquer le résultat et les commentaires de la rencontre principale à la personne compétente dans les délais prévus.

Pour les rencontres du dimanche, les clubs communiqueront leur message dans les délais prévus.

Lorsque deux clubs de la province se rencontrent, le club visité se chargera de cette mission.

Equipe visiteuse évoluant en FVWB ou en VB

P5. Non communication ou communication tardive des résultats

1^{ère} Infraction..... 5,00 €

P6. Idem - 2e Infraction 10,00 €

P7. Idem - 3e Infraction et suivantes 15,00 €

AMENDES DE LA COMMISSION DES JEUNES

J1 : Cercle qui remplit au moins une des conditions reprises à l'article 03 (championnat des jeunes) - une équipe en championnat des jeunes 100,00 €

J2 : Cercle qui a inscrit une ou plusieurs équipes en championnat des jeunes et qui déclare "Forfait général" (c'est-à-dire qui n'a plus une seule équipe en championnat) 125,00 €

J3 : Cercle qui inscrit une ou plusieurs équipes et qui déclare forfait lors d'une organisation pour une ou plusieurs équipes, par équipe 75,00 €
(25,00 € pour la trésorerie provinciale et 50,00 € pour le club organisateur)

J4 : Forfait équipe incomplète..... 20,00 €

J5 : Inscription tardive au championnat "Jeunes" ou "Mini-Volley" 10,00 €

AMENDES DE LA COMMISSION DE JEUNES ET DE MINI-VOLLEY

MN 1 : Le 2e forfait est sanctionné d'une amende de..... 15,00 €

MN 2 : Pour le 3e forfait et les suivants, l'amende est de 25,00 €

JMN 1 : Retard dans l'envoi des feuilles d'arbitrage d'une compétition ou de Mini-volley-ball 5,00 €

MN 2 : Non-participation par le vainqueur du championnat provincial dans une catégorie d'âge aux finales francophones..... 75,00 €

FRAIS ADMINISTRATIFS DE LA TRESORERIE

T1 : Cotisation provinciale par affilié + de 18 ans (hors loisirs) 4,00 €

T2 : Soumission pour l'organisation des tours finaux par catégorie montant minimum

..... 175,00 €

AMENDES D'ORDRE GENERAL

Infr. 1 : Infraction au règlement pour laquelle aucune amende n'est prévue..... 10,00 €

Infr. 2 : Non réponse ou réponse tardive à une demande d'une commission 15,00 €

AG 1 : Absence d'un club aux assemblées générales..... 60,00 €

AG 2 : Départ d'un cercle en cours de séance 40,00 €

AG 3 : Représentation illégale à l'AG (article 17 R.O.I. provincial) 100,00 €

REFORME DE LA FORMATION CONTINUE DES COACHS

Jusqu'en fin de saison sportive 2021-2022, tout affilié possédant une carte de coach devait participer à une formation continue en fonction de sa catégorie selon un canevas prévu dans le ROI valable pour la saison sportive 2021-2022. Un décompte des points obtenus par chaque coach et réalisé par l'association est disponible sur le site de l'association.

A partir de la saison sportive 2022-2023, la réglementation a été modifiée par l'AG de l'association en tenant compte de la mesure transitoire suivante se terminant à la fin de la saison sportive 2022-2023 :

- Tout affilié disposant d'un minimum de 10 points (cartes A, B et C) et de 5 points (carte D) de formation continue, peut recevoir, sur demande de sa part, une carte de coach pour la saison sportive 2022-2023 sans devoir suivre de formation au cours de celle-ci.
- Tout affilié ne possédant pas, au début de la saison sportive 2022-2023, un minimum de 10 points (cartes A, B et C) et de 5 points (carte D) de formation continue, doit s'engager à suivre une formation continue avant le 31/12/2022 s'il souhaite obtenir une carte de coach pour la saison 2022-2023. Si aucune formation continue n'a été suivie au 31/12/2022, sa carte de coach pour la saison 2022-2023 sera suspendue jusqu'à régularisation de sa situation.

EFFACER LES VIEILLES DONNÉES DANS VOLLEYSPIKE

Bonjour

Je vois régulièrement des tablettes qui dans « upload data » sont surchargées de nombreux anciens voire très anciens matchs, ce qui ralentit très fort le chargement.

Voici une procédure qui va vous permettre de les supprimer de cette liste.

La version actuelle de volleyspike est la 111

Merci de faire suivre les infos aux personnes responsables des tablettes dans votre club.

Effacer les données VolleySpike sur la tablette

Comment supprimer les anciennes données des matchs qui sont dans « upload data » qui encombre et ralentissent le chargement. (Attention : Cette opération effacera tous les matchs, ne la faites donc qu'une fois que vous avez téléchargé toutes les données de matchs récents).

C'est à faire au minimum une à deux fois par an suivant le nombre d'équipes qui utilise la tablette ou plus si vous avez des problèmes. Ceci ne supprime pas l'application VolleySpike !

1. Fermer VolleySpike
2. Ouvrez l'application Paramètres sur votre tablette.
3. Allez dans le menu Application.
4. Choisissez Applications installées.
5. Trouvez l'application volleyspike
6. Sélectionnez-la, puis passez à l'onglet Stockage.
7. Cliquez sur Effacer le stockage/Effacer les données de l'application et effacer le cache
8. Redémarrer volleyspike le menu « upload data » est vide.

Bernard Valentin